

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 mai 2022

VI. Approbation de la délibération relative au remboursement des frais de formation à deux étudiants du diplôme universitaire « le shiatsu dans l'accompagnement à la santé »

Deux stagiaires inscrits en 2021-2022 au DU « Shiatsu » qui n'ont pas suivi la totalité des enseignements prévus demandent le remboursement des frais d'inscription qu'ils ont versés, soit 1170 € chacun.

Il est proposé de rembourser à titre exceptionnel ces sommes aux deux stagiaires concernés.

Le Conseil d'administration approuve le remboursement à titre exceptionnel des frais d'inscription (1170 €) versés par deux stagiaires du DU « le Shiatsu dans l'accompagnement à la santé – 2021-2022 ».

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	
Membres présents :	15
Membres représentés :	7
Total :	22

Décompte des votes :


Abstentions :	-
Votants :	22
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 25/05/2022

Le Président de l'Université



Éric BLOND